

# REGLEMENT PARTICULIER

## 35<sup>ème</sup> COURSE DE COTE de FONT ROMEU

\*\*\*\*\*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (ASAC 66)

Organise les 4 et 5 août 2018 avec le concours du FONT ROMEU RALLYE TEAM

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

### 35<sup>ème</sup> COURSE de CÔTE de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018, le TROPHEE des PYRENEES 2018

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro .... en date du 2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue OCCITANIE-M : (souhaité).....	M.COSTE Alain .....	Licence n°18050/0806
Président du Collège des Commissaires Sportifs .....	M.CAMMAN Michel.....	Licence n°1465/0816
	M.PETIT Jean-Paul.....	Licence n°3139/0706 _____
Commissaires Sportifs.....	M.BOBO Jean-Pierre.....	Licence n°25315/0816 _____
Directeur de Course	M.CIER Marc.....	Licence n°2942/0706__
Directeurs de Course Adjoints	Mme GRAUBY Delphine.....	Licence n°
Commissaire Technique responsable	M.OTTAVI Jean-Michel.....	Licence n°1534/0816 _____
Commissaires Techniques adjoints	M.SPINELLI Tony.....	Licence n°40858/0816 _____
	M.PERIE Yves.....	Licence n°34790/0909_
	M.ROLLAND Jean-Pierre	Licence n°
Responsable des Vérifications Administratives	M. BLANC Alain .....	Licence n°2538/0816
Médecin responsable	M.CAMARASA Jean .....	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	M.LAFON René .....	Licence n°38126/0816
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.DESSENS Alain.....	Licence n°/0816 _____
	M.LE FOLL Thierry.....	Licence n° _____
	Mme CARBOU Véronique	licence n° 119788/0816
Chargé des Commissaires de route	M.DUBAUX Stéphane.....	Licence n°
Chronométréur	M.REY Florent.....	Licence n°205216/0816 _____
Classements	YELLOW INFORMATIQUE	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

Essais non chronométrés le 5 août de 08h00 à 09h00

Essais chronométrés le 5 août de 09h15 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures.

### Course

---

- 1<sup>ère</sup> montée le 5 août à partir de 14h00 .....
- 2<sup>ème</sup> montée le 5 août à partir de 15h00
- ***Eventuellement, une 3<sup>ème</sup> montée le 5 août 2018 à la fin de la 2<sup>ème</sup> montée si les horaires le permettent.***

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 5 août à 18h00 heures à la salle des Fêtes d'Odeillo

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 4 août 2018 à 17h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 4 août 2018 de 14h00 à 18h00 heures, CASINO de Font Romeu

Vérifications techniques le 4 août de 14h15 à 18h15 heures, Parking de l'Office du Tourisme Ft Romeu

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES

Adresse : ZA 66620 EGAT .....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 4 août à 18h00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 4 août à 17h00 heures.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

1.5.1P. Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera parking de la mairie à ODEILLO. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Les double-montes sont autorisées

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard 2018 des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU

06 70 98 18 97 – [lleone1@sfr.fr](mailto:lleone1@sfr.fr) jusqu'au mardi 31 juillet 2018 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard 2018 des courses de côte.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard 2018 des courses de côte.*

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard 2018 des courses de côte.*

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité 2018.*

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard 2018 des courses de côte..

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif .....

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P DEMONSTRATION

Une démonstration de drift se déroulera sur le parcours de l'épreuve avant les montés d'essais et de course.

Les véhicules utilisés ainsi que les équipements des pilotes devront être conformes aux règlements FFSA en vigueur et avoir satisfaits aux contrôles techniques.

Ces automobiles restent sous l'autorité de la Direction de Course.

#### 6.1.1P. PARCOURS

La course de côte de FONT ROMEU

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte **2018**.

**Départ : sur CD 618 au PONT des COCHONS** pt GPS 42°29'52"N / 2°01'38"E

Arrivée : sur CD 618 point GPS 42°30'03"N / 2°02'09" E.....

Dénivelé : 110 m soit 3.75 %.....

Longueur du parcours : 1300 m.....

**Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course**.....

Parc de départ : sur CD 618, 50 m avant le départ au lieu-dit PONT des COCHONS.....

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale parking de la Mairie ODEILLO .....

#### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur CD 618 depuis le Parc d'Assistance.

#### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur CD 618 au lieu-dit Pont des Cochons.....

#### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2018**.

#### 6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

#### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie ODEILLO

#### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de l'Office du Tourisme Font Romeu.....
- pendant les essais et la course au parc départ à l'entrée de la pré-grille .....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée parking de la Mairie Odeillo....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : sur la ligne de départ

Lieu-dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90 .....

Centre de secours le plus proche : SDIS

Lieu : FONT ROMEU..... Téléphone n° 18 .....

Hôpital de PRADES tél. : 04 68 05 44 00 SAMU : 15

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 5 août à 07h45

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard 2018 des courses de côte.*

Procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

**Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.**

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Il ne sera pas attribué de prix en espèces

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 36<sup>ème</sup> C/C de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix

Des coupes ou des trophées récompenseront des commissaires.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.

# REGLEMENT PARTICULIER

## 1<sup>ère</sup> COURSE DE CÔTE VHC de

### FONT ROMEU

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (ASAC 66)

Organise les 4 et 5 août 2018 avec le concours du FONT ROMEU RALLYE TEAM

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

#### 1<sup>ère</sup> COURSE de CÔTE VHC de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro .... en date du 2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ... en date du 2018.  
L'Association Sportive Automobile Club 66 organise le ..... en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile (*préciser si Internationale, nationale, régionale*) de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve moderne 35<sup>ème</sup> Course de Côte de FONT ROMEU

#### Organisateur technique

Nom : FONT ROMEU RALLYE TEAM.....

Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, allée des Ecureuils 66120 FONT ROMEU .....

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. Michel CAMMAN ..... lic n°

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : M. Jean-Paul PETIT..... lic n°

M. Jean-Pierre BOBO..... lic n°

Directeur de Course : Mme Delphine GRAUBY..... lic n°

Commissaire Technique responsable : M. Jean-Michel OTTAVI..... lic n°

Chargé des relations avec les concurrents : Monsieur Jean BOUYCHOU ..... lic n°

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

**Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.**

Essais non chronométrés le 5 août à partir de 08h00

Essais chronométrés le 5 août de la fin de la montée d'essai non chronométrée à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures. ....

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 20

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B. & Classic de Compétition.

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equiperment des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

**Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.**

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la compétition 35<sup>ème</sup> Course de Côte de FONT ROMEU ou le règlement standard courses de côte, sauf les frais de participation qui sont fixés à 300€ réduits à 150€ avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le 31 juillet 2018 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 60 toutes catégories confondues, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support 35<sup>ème</sup> C/C de FONT ROMEU ou le règlement standard Course de Côte.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### 11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

#### 11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la 35<sup>ème</sup> C/C de FONT ROMEU.

#### 11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### 11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### 11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve ou règlement standard Course de Côte,

**Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.**

#### 11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

#### 11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve 35<sup>ème</sup> C/C de FONT ROMEU

#### 11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.



### 11.2.8P. Classements

#### *Pour les essais chronométrés*

***Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### *Pour la course*

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

**A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.**

**Elles devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France et de l'indice de performance de la Montagne VHC.

### ARTICLE 13P. PRIX

**Tous** les concurrents **participants** seront récompensés, **suivant l'article 11** du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 2<sup>ème</sup> C/C VHRS de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.

# REGLEMENT PARTICULIER 1ère COURSE DE COTE VHRS de FONT ROMEU

\*\*\*\*\*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (ASAC 66)

Organise les 4 et 5 août 2018 avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM**

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

## 1ère COURSE de CÔTE VHRS de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro .... en date du 2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course chargé du contrôle des moyennes : Mme GRAUBY Delphine licence n°

Chargé des Relations avec les Concurrents VHRS : BOUYCHOU Jean licence n°

Pour tous les autres officiels se rapporter à l'article **1.1.P** du règlement de la 35<sup>ème</sup> Course de Côte moderne de FONT ROMEU.

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

**Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.**

Essais non chronométrés le 5 août à partir de 08h00

Essais chronométrés le 5 août de la fin de la montée d'essai non chronométrée à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures.

### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le 5 août après les véhicules modernes
- 2<sup>ème</sup> montée le 5 août à partir de 15h00 après les véhicules modernes
- **Éventuellement, une 3<sup>ème</sup> montée le 5 août 2018 à la fin de la 2<sup>ème</sup> montée si les horaires le permettent.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 5 août à 18h00 heures à la salle des Fêtes d'Odeillo

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 4 août 2018 à 17h00 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 4 août 2018 de 14h00 à 18h00 heures, CASINO de Font Romeu

Vérifications techniques le 4 août de 14h15 à 18h15 heures, Parking de l'Office du Tourisme Ft Romeu

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DOZIERES

Adresse : ZA 66620 EGAT .....

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire

Le certificat d'immatriculation de la voiture

Le « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA ou de son passeport technique.

Licence ou titre de participation en cours de validité

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 4 août à 18h00 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 4 août à 17h00 heures.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

1.5.1P. Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

1.5.2P. Le Parc d'Arrivée final se trouvera parking de la mairie à ODEILLO. Il est obligatoire pour **tous** les concurrents classés, sous peine d'exclusion.

1.5.3P. Les double-montes sont autorisées

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard 2018 des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**FONT ROMEU RALLYE TEAM** chez M. Serge LOUIS 17, rue des écureuils 66120 FONT ROMEU

06 70 98 18 97 – [lleone1@sfr.fr](mailto:lleone1@sfr.fr) jusqu'au mardi 31 juillet 2018 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à **150 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **3.1.1P. CONCURRENENTS ADMIS**

**3.1.3P.** Est admise toute personne physique ou morale titulaire d'une licence valable pour la course de côte concernée et pour l'année en cours ou d'un Titre de Participation délivré pour l'épreuve considérée.

### **3.2P. LICENCES**

#### **Licences admises (minimum)**

- ICCR – Internationale Concurrent-conducteur Régularité
- NCCR – Nationale Concurrent-Conducteur Régularité

#### **Titres de participation admis (minimum)**

- TPNR(E) – National Régularité
- TPNRM(E) – National Régularité Montagne
- TPRR (E) – Régional Régularité

*Pour toute demande de Titre de Participation, le demandeur devra fournir **obligatoirement** un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.*

**3.4P.** Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 20.** Ce chiffre pourra être revu à la hausse suivant le nombre d'engagés moderne.

Une course de côte historique de régularité sportive est ouverte aux voitures des catégories suivantes :

- **voitures éligibles (périodes et classes)** jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.

- Voitures de Tourisme de série, de plus de 20 ans.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) de plus de 20 ans.

L'organisateur pourra refuser une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route.

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard 2018 des courses de côte.*

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard 2018 des courses de côte.*

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Conforme au règlement standard 2018 des courses de côte*

### **4.5P. EQUIPEMENT DES PILOTES**

Un casque adapté à la pratique du Sport Automobile est obligatoire. (minimum la norme CE)

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard 2018 des courses de côte..

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation fera l'objet d'un additif .....

Publicité optionnelle : En cours de négociation fera l'objet d'un additif.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La course de côte de FONT ROMEU

La course se déroulera en 2 montées et éventuellement une troisième si les horaires le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des Courses de Côte **2018**. Les véhicules « VHRS » partiront après les modernes.

**Départ : sur CD 618 au PONT des COCHONS** pt GPS 42°29'52"N / 2°01'38"E

Arrivée : sur CD 618 point GPS 42°30'03"N / 2°02'09" E.....

Dénivelé : 110 m soit 3.75 %.....

Longueur du parcours : 1300 m.....

**Modalités de retour au départ en convoi sous les ordres du Directeur de Course** .....

Parc de départ : sur CD 618, 50 m avant le départ au lieu-dit PONT des COCHONS .....

Parc d'arrivée : Parc d'arrivée finale parking de la Mairie ODEILLO .....

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ en file sur CD 618 depuis le Parc d'Assistance.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur CD 618 au lieu-dit Pont des Cochons .....

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte **2018** .

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrents pour les **voitures fermées** se trouvera sur le parking du Pont des Cochons, et sera accessible à partir de 16h00 le 4 août 2018.

Le parc concurrents pour les **voitures ouvertes** se trouvera sur le CD 618, au-delà du parking, et sera accessible à partir de 07h30 le 5 août 2018.

Les remorques seront stationnées dans les parcs concurrents

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parking de la Mairie ODEILLO

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : parking de l'Office du Tourisme Font Romeu.....
- pendant les essais et la course au parc départ à l'entrée de la pré-grille .....
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée parking de la Mairie Odeillo....

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) : sur la ligne de départ

Lieu-dit PONT des COCHONS aux heures de la compétition

Téléphone permanence n° 06 61 38 70 90 .....

Centre de secours le plus proche : SDIS

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

S'agissant d'une épreuve de régularité sportive, la manifestation se déroulera sur route fermée à la circulation publique.

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera remis aux pilotes lors des vérifications administratives.

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 5 août à 07h30

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard 2018 des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

Pour les essais et pour la course le temps Haut partira en premier, suivi du temps Intermédiaire et du temps Bas. Les concurrents de l'épreuve de régularité s'élanceront en dernière position.

### 7.4.2P. ZONE DE REGULARITE

Il y aura 2 montés d'essais officiels et 2 ou 3 montés de course.

Les pilotes doivent parcourir les « montées » de régularité dans le temps qu'ils auront choisi après les montées d'essais chronométrées.

Trois options de temps sont proposées :

- un temps Haut
- un temps Intermédiaire
- un temps Bas

Pour être admis à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le Temps qu'in auront choisi, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

### TABLEAU des TEMPS

Temps Haut : 75 km/h de moyenne

Temps Intermédiaire : 70 km/h de moyenne

Temps Bas : 65 km/h de moyenne

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent :

- 1<sup>ère</sup> infraction : le Collège des Commissaires sportifs le sanctionnera d'une pénalité financière de 160€
- 2<sup>ème</sup> infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Les Commissaires en postes intermédiaires sont désignés comme Juges de Faits pour constater tous ralentissements ou arrêts dans la zone de régularité. Ils remettront à chaque infraction constatée un rapport écrit à la Direction de Course.

La classification sur la base des moyennes réalisées par les pilotes sera établie de la façon suivante : chaque seconde ou fraction de seconde en dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Seule la réclamation pour la vérification des temps sera admise au plus tard dans les 30 minutes après l'heure d'affichage du classement provisoire

Aucunes autres réclamations ne seront admises.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

### Pour les essais

Les essais, étant considérés comme des « zone d'étalonnage », ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

### Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 manches.

Si 2 montées de course le classement sera établi sur la meilleure montée.

Si 3 montées de course le classement sera établi sur les 2 meilleures montées.

## ARTICLE 10P. PRIX

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 2<sup>ème</sup> C/C VHRS de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.